

# REGLEMENT DES COURSES

## CROSS DE BIVIERS

## TRAIL DECOUVERTE DES TORRENTS

## MARCHE SPORTIVE

## COURSES ENFANTS

### Article 1 : Organismes

Les courses et marche sont organisées par Biviers Omni Sports.

### Article 2 : Lieu de la manifestation.

Les départs et arrivées auront lieu sur le stade, chemin de la Moidieu à Biviers. L'espace est aménagé pour tenir compte des règles sanitaires en vigueur le jour de l'événement.

### Article 3 : Date, horaires

Les courses auront lieu le dimanche 18 septembre 2022

- Cross Jacques Chabert 10 km : départ 9h15 - 2 boucles essentiellement sur route
- Petit parcours 3 km : départ 9h30
- Trail découverte des Torrents 14,5 km ; 800 de dénivelé : départ 9 h
- Marche 7 km non chronométrée : départ 8h45
- Parcours jeunes sur le stade à partir de 11 h

### Article 4 : Conditions d'inscription

#### 4-1 Catégories d'âge

Catégories masculines et féminines en vigueur jusqu'au 31 octobre 2022

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
<i>Masters</i>	<i>VE</i>	<i>1987 et avant</i>
<i>Seniors</i>	<i>SE</i>	<i>1988 à 1999</i>
<i>Espoirs</i>	<i>ES</i>	<i>2000 à 2002</i>
<i>Juniors</i>	<i>JU</i>	<i>2003 et 2004</i>
<i>Cadets</i>	<i>CA</i>	<i>2005 et 2006</i>
<i>Minimes</i>	<i>MI</i>	<i>2007 et 2008</i>
<i>Benjamins</i>	<i>BE</i>	<i>2009 et 2010</i>
<i>Poussins</i>	<i>PO</i>	<i>2011 et 2012</i>

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
<i>Masters H et F</i>	<i>M0</i>	<i>1987 – 1983</i>
	<i>M1</i>	<i>1982 - 1978</i>
	<i>M2</i>	<i>1977 - 1973</i>
	<i>M3</i>	<i>1974 – 1968</i>
	<i>M4</i>	<i>1967 - 1963</i>

	M5	1962 - 1958
	M6	1957 - 1953
	M7	1952 - 1948
	M8	1947 - 1943
	M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant

Pour le trail des Torrents les participants devront au moins être de la catégorie cadet. Cette course est interdite aux coureurs des catégories Poussins, Benjamins et Minimes.

#### 4-2 Certificats médicaux

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de l'un des documents suivants :

Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou « d'un Pass J'aime Courir », délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Licence délivrée par la FFCO, la FFSA ou la FFH, FSPN en cours de validité à la date de la manifestation ;

Licence délivrée par l'UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation,

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

#### **Article 5 : Inscriptions**

Les inscriptions seront prises en compte :

**De préférence par internet**, sur le site <http://www.cross-biviers.fr/inscription>

#### **Tarifs :**

Trail découverte des Torrents – format XXS	11 €
Cross Jacques Chabert 10 km	9 €
Boucle 3 km	5 €
Marche	5 €
Enfants	3 €

**La veille de la course**, de 14h à 17h sur la place du village

**Le jour de l'épreuve** à partir de 7h30 sur le lieu de départ

Pour le trail des Torrents et le cross Jacques Chabert les inscriptions le jour de la course seront majorées de 2 €

#### **Article 6 : Protocole sanitaire**

L'association Biviers Omni Sports est soucieuse de faire respecter les mesures barrières pour lutter au maximum contre la propagation du virus Covid 19 et de ces variants et appliquera l'ensemble des recommandations de la Fédération d'Athlétisme au jour de la course.

t.

### **Article 7 : Assurance**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les concurrents doivent être couverts par une assurance sportive personnelle et une assurance individuelle accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de dommages corporels à des participants non assurés personnellement.

### **Article 8 : Sécurité**

La sécurité sera assurée par les **Secouristes Français la Croix Blanche**

### **Article 9 : Chronométrage**

Pour le trail des Torrents et le cross Jacques Chabert, le chronométrage sera assuré via des puces.

### **Article 10 : Ravitaillement**

Un ravitaillement à mi-course en eau pour le trail des Torrents, ravitaillement sur l'aire d'arrivée.

### **Article 11 : Classement et récompense**

Seuls seront classés (classement en temps réel) les concurrents porteurs du dossard officiel de l'épreuve, franchissant la ligne. La remise des prix et récompenses se déroulera à proximité de la ligne d'arrivée. **Seront récompensés les 3 premiers scratch hommes et femmes par course.** Les lots ne seront remis qu'aux coureurs présents.

### **Article 12 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur ou ses ayant droits autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

### **Article 13 : Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Si la crise sanitaire nécessite l'annulation des courses, l'organisation remboursera toutes les inscriptions, déduction faite des frais de transaction dans les 2 mois suivants la date de l'épreuve.

### **Article 14 : Soutien**

Comme chaque année l'organisation reversera 1 € par inscription à l'association du « don du sang ».

### **Article 15 :**

La participation à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.